

Le service est itinérant sur les communes adhérentes au SIVU.

SECTEUR 1 - 07.85.69.20.99

Barbentane	4 ^{ème} vendredi	Espace Baron de Chabert
Châteaurenard	3 ^{ème} jeudi et 4 ^{ème} mardi	Maison des services et Maison de la vie associative
Graveson	3 ^{ème} mardi	Locaux Petite Enfance Rue de la Gardette
Plan d'Orgon	2 ^{ème} mardi	Centre Paul Faraud

SECTEUR 2 - 07.85.63.46.72

Cabannes	3 ^{ème} lundi	Centre socio culturel
Mollégès	3 ^{ème} mardi	Salle Mas Chabert
Noves	4 ^{ème} mardi	Foyer des jeunes
Verquières	A définir selon les actions	

SECTEUR 3- 06.85.49.72.47

Le Paradou	4 ^{ème} mardi	Salle des associations
Rognonas	2 ^{ème} mardi	Centre Culturel
St Etienne du Grès	2 ^{ème} vendredi	Maison des associations
St Rémy de Provence	Suivant planning	Locaux Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance n'a pas de fonction de contrôle ni d'employeur.

Le Conseil départemental a pour mission l'attribution des agréments des assistants maternels et leurs suivis :

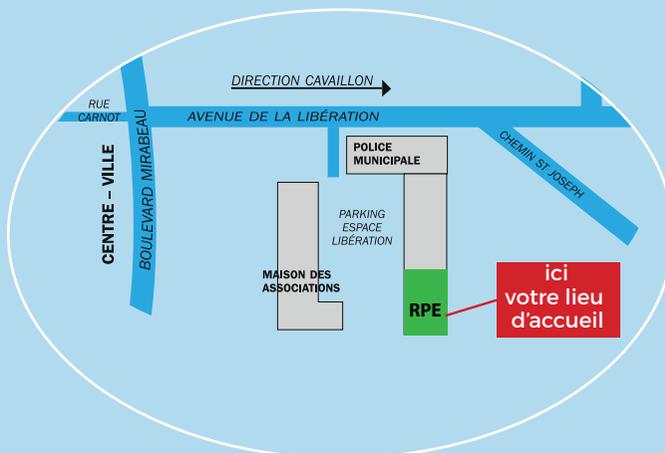
SERVICE DES MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SMAPE
12 rue St Adrien – 13008 MARSEILLE
04.13.31.56.31 ou smapes@departement13.fr

le Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette

Maison de la Petite Enfance • Espace de la Libération
10 Avenue de la Libération • 13210 St-Rémy-de-Provence

☎ : 04.90.24.33.55

@ : alpillles@relaispetiteenfance.com



SECTEUR 1

Barbentane
Châteaurenard
Graveson
Plan d'Orgon

Contact :
07.85.69.20.99

SECTEUR 2

Cabannes
Mollégès
Noves
Verquières

Contact :
07.85.63.46.72

SECTEUR 3

Le Paradou
Rognonas
Saint-Etienne-du-Grès
Saint-Rémy-de-Provence

Contact :
06.85.49.72.47

Permanences téléphoniques de 14h à 15h



le Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette

Service de référence de l'accueil du jeune enfant
pour les parents et les professionnels



INFORMER • ACCUEILLIR • ACCOMPAGNER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU)

- Barbentane • Cabannes • Châteaurenard • Graveson
- Le Paradou • Mollégès • Noves • Plan d'Orgon
- Rognonas • Saint-Etienne-du-Grès
- Saint-Rémy-de-Provence • Verquières



Informier et accompagner les adultes pour mieux accueillir les enfants

Le Relais Petite Enfance est un service neutre et gratuit agréé par la CAF et soutenu par le Conseil Départemental.

Il s'adresse aux parents, futurs parents, enfants, assistants maternels, candidats à l'agrément, professionnels de l'accueil individuel.

POUR LES PARENTS ET FUTURS PARENTS

**Vous cherchez un mode d'accueil ou
Vous confiez déjà votre enfant à un
assistant maternel agréé**

Vous trouverez au RPE :

- Une écoute afin d'identifier les modalités d'accueil les mieux adaptées
- Des informations sur l'ensemble des offres du territoire
- Un accès à la liste des assistants maternels des communes couvertes et les disponibilités de places afin de faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande
- Des renseignements sur les prestations sociales (PAJE, CMG, site monenfant.fr)
- Une présentation et un accompagnement sur les droits et obligations du parent employeur (contrat de travail, déclaration Pajemploi)
- Une orientation vers les services compétents à contacter en cas de questions spécifiques (DREETS, FEPEM, PAJEMPLOI, SMAPE...)

POUR LES PROFESSIONNELS OU FUTURS PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

**Vous accueillez des enfants ou
vous souhaitez en accueillir**

Vous trouverez au RPE :

- Des renseignements sur les démarches d'agrément
- Une écoute et un soutien dans l'exercice de la profession au quotidien
- Des informations actualisées sur le statut, les droits et obligations professionnelles
- Des temps d'échange et de partage d'expérience
- Des temps de rencontres et d'animation lors des ateliers d'éveil
- Une visibilité concernant vos places disponibles
- Des informations sur l'accès à la formation continue
- Un accompagnement dans les démarches sur le site monenfant.fr
- Une orientation vers les services compétents si nécessaire

**Le planning des activités est disponible
auprès du Relais Petite Enfance.**

POUR LES JEUNES ENFANTS

**Le RPE propose aux jeunes enfants (de moins de 6 ans)
accompagnés des assistants maternels
ou des gardes à domicile :**

- De bénéficier de temps d'éveil et de socialisation avec des propositions adaptées de jeux libres et d'activités (éveil à la musique, aux livres, à la motricité, au yoga aux activités manuelles, plastiques et créatives) avec l'appui d'intervenants spécialisés
- De rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes
- De partager des temps ludiques et festifs
- De s'ouvrir au monde avec différentes actions partenariales mises en place sur le territoire avec les médiathèques, crèches, musées...

**La présence bienveillante des adultes offre aux enfants
la sécurité nécessaire à leur épanouissement.**

